



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-474-PM

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le Samedi 05 Octobre 2024 lors du Salon des Artisans Commerçants.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Laurane TROUSSARD secrétaire de l'association « ACALP » dont le siège social est situé rue Joseph Rousse 44770 La Plaine sur Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion du Salon des Artisans Commerçants, le Samedi 05 Octobre 2024 de 08h00 à 23h30, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Laurane TROUSSARD en sa qualité de secrétaire de l'association « ACALP » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion du Salon des Artisans Commerçants qui aura lieu le Samedi 05 Octobre 2024, à la salle des fêtes, espace sports et loisirs, avenue des sports.

Article 2 : Cette autorisation est valable le Samedi 05 Octobre 2024 de 08h00 à 23h30.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Laurane TROUSSARD secrétaire de l'association « ACALP »
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 16 Septembre 2024

Séverine MARCHAND,
Maire

